

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/04/2026 - 9531 - 2005 B 00218 - 480 478 593 - @DOM'S

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		ADOM'S		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		5 CHEMIN DE BORDEBLANCHE		31100 TOULOUSE		
SIRET		4 8 0 4 7 8 5 9 3 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 5		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
AC IIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012		
		014	85	016	85	
	Immobilisations corporelles*	028	14 824	030	13 997	
					827	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)		044	14 909	048	14 081	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	5	066	5	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	782	070	782	
		072	13 569	074	13 569	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	4 000	086	4 000	
	Charges constatées d'avance*	092	1 521	094	1 521	
	Total II	096	19 877	098	19 877	
	Total général (I + II)	110	34 785	112	14 081	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 500			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	150			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	7 953			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	6 089			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	15 693			
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 595			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 1 022)	172	1 913			
	Comptes courants d'associés	173	1 503			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	5 011			
Total général (I + II + III)		180	20 704			
RÉFÉRENCES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	12 884	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

certifié conforme
Signature

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADOM'S

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le										
						3	1	1	2	2	0	2	5			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	30 068									
	Production vendue	{	biens	215		214										
	services *		217		218	14 030										
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)															
	Production stockée*					222										
	Production immobilisée*					224										
	Subventions d'exploitation reçues					226										
Autres produits					230	1										
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	44 099									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	22 724									
	Variation de stocks (marchandises)*					236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240										
	Autres charges externes* :	(	dont crédit-bail :	- mobilier		- immobilier		242	11 555							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(	dont CFE et CVAE *		243		1 016	)	244	2 082						
	Rémunérations du personnel*					250										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252										
	Dotations aux amortissements*	(	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255			)	254	154						
	Dotations aux provisions					256										
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	3							
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		24											
Total des charges d'exploitation (II)						264	36 519									
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 580									
Produits financiers (III) 280							Charges financières (V)									
Produits exceptionnels (IV)						290										
Charges exceptionnelles (VI) {																
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						347										
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						348										
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	1 491									
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	6 089									
B- RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2		312	6 089		314					
Règlementations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318											
	Provisions non déductibles*				322											
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	2 170										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cités d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	1 678									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999											
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44. octies A)	987								342			
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989											
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138											
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344											
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993											
	BUD (44 sexdecies)	992														
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346								350			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648											
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641											
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990												
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	9 937		354					
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	9 937		372					

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ADOM'S

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 5, chemin de Bordeblanche 31100 TOULOUSE
480 478 593 RCS TOULOUSE

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 17 MARS 2026**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

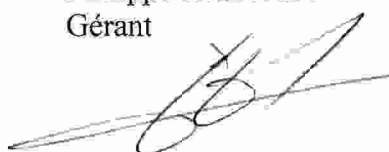
Nous vous indiquons que l'exécution de la convention décrite ci-après, approuvée par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice écoulé :

Conventions avec Monsieur Philippe HADJAJ

Il a été conclu en date de 1^{er} mars 2015, un bail commercial entre la société ADOM'S et Monsieur Philippe HADJAJ pour la location d'un garage converti en atelier de 12m² et un bureau de 9m² situé 5 Chemin de Bordeblanche pour un montant annuel de 1 800 euros TTC. Le montant des charges s'élève à 316,80 euros (refacturation électricité).

Fait à TOULOUSE,
Le 26 février 2026.

Philippe HADJADI
Gérant



ADOM'S
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 5 chemin de Bordeblanche 31100 TOULOUSE
480 478 593 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 6 089,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 6 089,32 euros

Prélèvement sur le compte « autres réserves » 0,68 euros

Pour former un bénéfice distribuable 6 090,00 euros

A titre de dividendes aux associés 6 090,00 euros

Soit 40,60 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 090,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende :

Versement au 31/03/2026 et au 31/05/2026

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

3 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 000,00 euros

Exercice clos le 31/12/2025 :

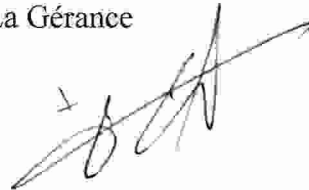
3 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 MARS 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.